

L'écosystème forestier de l'Escarpement, un domaine à sauvegarder

La ville a préparé en avril un projet de "plan directeur pour la protection et la mise ne valeur de la forêt urbaine et des espaces naturels"

Un **objectif de ce plan** consiste à identifier les espaces verts de la nouvelle ville et d'en établir les caractéristiques forestières et naturelles

Puis la carte qu'il dresse permet d'en visualiser la quarantaine qui existe, et d'en observer leur superficie

Tout cela est une belle initiative et un point de départ qui a du mérite, mais le temps presse de passer à des actions réelles de sauvegarde

A cet effet, il est important de comprendre les limites et les non dits de ce plan

Par exemple, **une belle longue liste** d'une quarantaine (40) de sites véhicule à prime abord une image certainement éblouissante

Mais le hic, en y regardant de plus près, c'est que tout y passe, incluant des parcs de bout de rues d'une superficie de ¼ h, alors qu'il ne s'en trouvent que seulement quelques-uns d'une dizaine 10 d'hectares

Par ailleurs, si le **travail de caractérisation** qui vient d'être réalisé est utile, il nous laisse quant même encore loin d'ententes fermes et de statuts solides de sauvegarde

Car elles sont nombreuses les espaces qui ne disposent toujours pas de statut de protection, hormis celles de la catégorie des vœux pieux

Si à l'occasion certaines disposent d'un zonage municipal récréatif (RE), ce classement demeure encore trop souvent une fiction sans poids véritable, ce zonage permet de le détruite en y construisant un golf

Sous un autre aspect, la **notion des forêts urbaines** à laquelle la ville se réfère dans ce plan comprend: les arbres d'alignements, des boisés, puis des domaines forestiers.

Mais, moi on ne me fera pas croire que les arbres d'alignement qui poussent dans le béton et l'asphalte de nos rues constituent un forêt, bien qu'utiles, ils ne servent qu'à être l'arbre derrière lequel se cacher faute de démontrer une véritable préoccupation pour la forêt authentique

C'est sans oublier évidemment l'odeur mercantile du profit que les aménagistes, paysagistes et "istes" de tous poils y reniflent

Je veux bien accepter toutefois que certains boisés constituent une forêt, à condition toutefois qu'il ne soient pas de la taille d'un mouchoir de poche, du genre ¼ d'hectare signalé plus haut

Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la véritable forêt ne peut guère être autre chose que le **domaine forestier**, mais essayez d'en dénicher dans ce plan, vous n'y trouvez certainement pas celui de l'Escarpement

En fait on peut considérer que la Base de Sainte-foy est la seule à représenter cette catégorie, alors que pour une ville comme Québec, il en faudrait au moins quatre ou cinq

Pire encore, la Base fait l'objet de tractations de spoliations, alors qu'une telle perspective ne devrait même pas avoir le droit d'être évoquée, quelle provienne d'un organisme supposément à but non lucratif ou qui que ce soit d'autre

C'est d'accord, le Mont Bélair fait figure de domaine forestier, mais voulons-nous d'une dynamique d'écotourisme commercial, situé loin du milieu urbain, d'accès basé sur l'automobile?

Donc vous le voyez tout comme moi, nous sommes bien loin du compte des 4 ou 5 domaines, et de plus, ce plan directeur n'inclut même pas l'écosystème forestier de l'Escarpement

Se contenter de donner à entendre que des domaines forestiers font partie de ce plan constitue en somme une mystification de l'opinion publique

Il est instructif de regarder ce qu'est **la situation ailleurs**, avec par exemple la dizaine des parcs nature de Montréal, surtout à l'Ouest et aussi dans l'Est, avec des tailles intéressantes de 135 hectares, sans compter le Mont-Royal, l'Ile des soeurs

Puis considérons aussi les parcs nature de Laval, la forêt des Beckett à Sherbrooke, le Parc de conservation du lac Lemay à Gatineau

J'ai bon souvenir justement d'avoir souvent promené mes enfant en bicyclette dans les parc d'Ottawa par exemple le parc Vincent Massey, pensez aussi au Stanley Park de Vancouver, ceux de Toronto, d'Edmonton, Calgary

Les États-unis ne sont pas en reste, à Boston, Washington, Hyde Parc à New-York

Mais la palme revient surtout aux villes d'Europe, qui en étant pourtant plus peuplées, demeurent déterminées à conserver au naturel une fraction intéressante de leur territoire urbain, animées de la préoccupation d'offrir une qualité de vie intéressante aux citoyens

J'ai eu justement la chance d'habiter en face de la forêt de Chaville, aux portes du Paris historique, en direction de Versailles, je me souviens aussi du Parc de la tête d'or à Lyon

Elles sont nombreuses leurs grandes forêts, que ce soit le Bois de Boulogne de Paris, ou la forêt de Meudon, Fontainebleau, et bien d'autres tout autant dans cette ville qu'à Genève, ou ailleurs.

Le plan de la ville avance **30% comme chiffre** qu'occuperaient les superficie boisées de la nouvelle ville de Québec, or il se trouve qu'il ne faut surtout pas se laisser éblouir par ce chiffre

réducteur

Ces 30% constituent des espaces situées dans la frange péri-urbaine du nord et de l'ouest, de propriété privée et inaccessible autrement qu'en automobile, de sorte que l'intérieur du tissu urbain demeure toujours tout autant dépourvu d'un minimum vital

La province a un objectif de conserver en aires protégées 8% de l'ensemble du territoire, chiffre qui est loin d'être atteint, se situant à peine à 5%, après avoir vivoté des décennies en dessous du 3%

Pourtant l'intégrité de la nature, c'est nécessaire aussi dans la ville, pas seulement loin à l'extérieur tel Duchesnay, ou dans le grand Nord accessible qu'aux renards ou aux caribous

L'Escarpement est un environnement de grande valeur, avec sa rivière, sa forêt, sa flore, sa faune, qui tous ensemble forment un vaste écosystème que nous devons conserver durablement et véritablement, dans le respect de l'intégrité de sa taille et de sa vocation naturelle

Il est grand temps de cesser de se contenter de la pratique de ne conserver que les restes de territoires que les développeurs rejettent, car trop morcelés, escarpés, dégradés, ou pollués à leur goût

Le respect de l'environnement et l'accès pour le citoyen à une nature significative dans son milieu urbain est un **droit vital** qu'il est urgent de reconnaître

Si une vingtaine d'organismes et des centaines d'individus sont réunis ici, dans la forêt de l'escarpement, c'est pour en témoigner haut et fort

Raymond Thériault, 17 mai 2003,
Comité de protection de l'environnement de Québec
<http://www.copreq.qc.ca>